

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E.
DES PYRENEES ORIENTALES**

Association Loi 1901
Siège social : Ecole Lamartine Pasteur
7, rue Déodat de Séverac
66000 PERPIGNAN

Exercice clos le 31 août 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Départementale

**OCCE** AUTONOMES
& SOLIDAIRES
*pédagogie coopérative***ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DES PYRENEES ORIENTALES**

Association Loi 1901

Siège social : Ecole Lamartine Pasteur

7, rue Déodat de Séverac

66000 PERPIGNAN

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E des Pyrénées Orientales relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 5 963,41 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 2 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 132 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans un compte rendu financier comptabilisé ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 21 janvier 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	449	449			Fonds associatif	180 682	179 358
Terrains					Report à nouveau	1 116 787	1 092 039
Constructions					Résultat de l'association	38 388	48 831
Installations et matériels d'activités	26 058	26 048	10	261	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	21 197	21 027	171	619	TOTAL FONDS PROPRES	1 335 856	1 320 227
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	6 000		6 000	6 000	Provisions pour charges	3 436	1 190
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	53 704	47 524	6 180	6 880	Fonds dédiés sur subventions	57 626	
					TOTAL PROVISIONS	61 062	1 190
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 922		2 922	3 826	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	3		3		Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	3 985	5 079
Autres créances (dont erreurs débitrices)	8 093		8 093	2 141	Dettes fiscales et sociales	3 394	2 614
Trésorerie	1 387 044		1 387 044	1 317 839	Comptes courants OCCE		1 630
Charges constatées d'avance	187		187	188	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	132	133
					Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 398 249		1 398 249	1 323 994	TOTAL DETTES	7 511	9 456
TOTAL GENERAL	1 451 953	47 524	1 404 430	1 330 873	TOTAL GENERAL	1 404 430	1 330 873

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	733 257	761 638
Ventes de produits pour cessions	649 423	620 790
Prestations de service et animations	392 323	346 114
Subventions d'exploitation	441 331	369 739
Produits divers de gestion courante	275 065	251 476
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	2 491 400	2 349 757
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	365 738	370 186
Variation des stocks de fournitures à céder	904	-258
Achats de fournitures administratives	551	1 907
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	1 772 998	1 678 549
Impôts et taxes	989	917
Salaires	16 236	14 408
Charges sociales	5 125	3 271
Autres charges	195 891	195 054
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	62 158	64 698
Dotations aux provisions	730	403
Engagements à réaliser sur subventions affectées	57 626	
TOTAL	2 478 946	2 329 136
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	12 453	20 621
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des valeurs mobilières	12 881	11 190
Reprises sur provisions		
TOTAL	12 881	11 190
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	12 881	11 190
RESULTAT COURANT (I + II)	25 334	31 811
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	63 571	76 169
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	63 571	76 169
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	49 001	59 149
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions	1 516	
TOTAL	50 517	59 149
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	13 054	17 019
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	38 388	48 831

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	1 404 429,53 €	1 330 873,49 €
Résultat de l'exercice :	38 387,61 €	48 830,53 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	296	297
dont coopératives et foyers agrégés :	296	297
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	41 610	41 268
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	3 875	3 875
soit un équivalent temps plein de	2	2 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit globalement dans la continuité de l'exercice précédent, à noter cependant, une hausse des charges et produits d'exploitation dans les comptes agrégés des coopératives de l'ordre de 6% liée aux activités éducatives.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 81 992 € soit environ 3,48% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	38 387,61	{ dont 9 036,17 pour le siège départemental dont 29 351,44 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	8 093,41	{ dont 2 130,00 pour le siège départemental dont 5 963,41 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		2	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	132,00	{ dont 0,00 pour le siège départemental dont 132,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		1	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 387 043,56	{ dont 246 737,01 pour le siège départemental dont 1 140 306,55 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		3 852,39	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	62 158,31	{ dont 699,23 pour le siège correspondant aux amortissements dont 61 459,08 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		207,63	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	2 567 851,45	{ dont 179 938,32 pour le siège départemental dont 2 387 913,13 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		8 067,27	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	2 529 463,84	{ dont 170 902,15 pour le siège départemental dont 2 358 561,69 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		7 968,11	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		99,16	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale		0,7
Total	0,0	1,7

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	296	297
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	283	296
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	26	11
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	environ 260	environ 250
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	30	2 à 19



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	449	449			Fonds associatif	180 682	179 358
Terrains					Résultat du siege de l'association	9 036	1 324
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	26 058	26 048	10	261	TOTAL FONDS PROPRES	189 718	180 682
Autres immobilisations corporelles	21 197	21 027	171	619	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	3 436	1 190
Autres immobilisations financières	6 000		6 000	6 000	Fonds dédiés sur subventions	57 626	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	53 704	47 524	6 180	6 880	TOTAL PROVISIONS	61 062	1 190
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 922		2 922	3 826	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	3		3		Fournisseurs	3 985	5 079
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	3 394	2 614
Autres créances	2 130		2 130	2 141	Comptes courants OCCE		1 630
Trésorerie	246 737		246 737	178 293	Autres dettes		133
Charges constatées d'avance	187		187	188	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	251 979		251 979	184 449	TOTAL DETTES	7 379	9 456
TOTAL GENERAL	305 683	47 524	258 160	191 328	TOTAL GENERAL	258 160	191 328



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DES PYRENEES ORIENTALES

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	74 866	70 305
Ventes de produits pour cessions	4 285	5 898
Prestations de service et animations	13 054	13 839
Subventions d'exploitation	77 269	16 127
Produits divers de gestion courante	2 130	2 540
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL	171 604	108 710
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 288	5 491
Variation des stocks de fournitures à céder	904	-258
Achats de fournitures administratives	551	1 907
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	70 012	74 068
Impôts et taxes	989	917
Salaires	16 236	14 408
Charges sociales	5 125	3 271
Autres charges	13 721	12 848
Dotations aux amortissements	699	1 771
Dotations aux provisions	730	403
Engagements à réaliser sur subventions affectées	57 626	
TOTAL	168 882	114 827
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	2 722	-6 117
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des valeurs mobilières	7 541	7 349
Reprises sur provisions		
TOTAL	7 541	7 349
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	7 541	7 349
RESULTAT COURANT (I + II)	10 263	1 232
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	793	92
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	793	92
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	504	
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions	1 516	
TOTAL	2 020	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-1 227	92
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	9 036	1 324

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de **9 036.17 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	449,08			449,08
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	26 057,59			26 057,59
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	16 379,99			16 379,99
Mobilier de bureau	4 817,28			4 817,28
Immobilisations en cours				
Total	47 703,94			47 703,94

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice : néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	449,08			449,08
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	25 796,82	250,95		26 047,77
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	15 786,19	423,30		16 209,49
Mobilier de bureau	20%	4 792,30	24,98		4 817,28
Total		46 824,39	699,23		47 523,62

2. Immobilisations financières

Parts sociales BPS

6 000.00



3. Stocks

FEDERATION (agendas, livret du Maître, cahiers de compta ...)	1 776.20
PROTOSFILM (rouleaux adhésif pour couverture)	709.97
GENERATION 5 (3 Micros)	179.85
DIVERS (apprendre en jardinant, la journée de Léa, Délégués d'élèves)	<u>256.00</u>
TOTAL	2 922.02

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	3,22		3,22
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	3,22		3,22

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Participaion FEDE Remb CAC	2 130.00
	2 130.00

7. Trésorerie

Banque BPS	104 507.96
Compte BPS carte bleue	249.66
Banque CCP	4 129.59
Livret A	77 546.04
Caisse	47.91
Chèques à encaisser	1 181.20
Intérêts à recevoir Mutualisation	1 057.29
Intérêts à recevoir Livret A	390.96
COMPTE ERASMUS siège	<u>57 626.40</u>
	246 737.01

10. Charges constatées d'avance

Abonnements divers : Cahiers Péda, OVH, MTM LOC	<u>187.80</u>
	187.80

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Litige coopérative Boussiron		1 516,00		1 516,00
Provisions pour risques		1 516,00		1 516,00
Engagement de retraite du personnel (1)	1 190,09	729,76		1 919,85
Provisions pour charges	1 190,09	729,76		1 919,85
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	1 190,09	2 245,76		3 435,85

Dotations / reprises d'exploitation 729,76

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles 1 516,00

Total 2 245,76

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

ERASMUS Mat COUBERTIN		12 424,80		12 424,80
ERASMUS EE ROUSSEAU		4 494,40		4 494,40
ERASMUS EE COUBERTIN		29 495,20		29 495,20
ERASMUS Mat Jules FERRY		11 212,00		11 212,00
Total		57 626,40		57 626,40

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

MTM Buro+ (2 factures dues)	51,30
Canopé	(26,00)
CAC, factures non parvenue	3 960,00
	3 985,30

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 151,73
Charges Congés Payés	347,65
Urssaf	498,17
Retraite complémentaire (retraite +prévoyance)	281,18
Mutuelle Harmonie	123,92
Unifonction	193,23
Autres : Impôts Sté	797,90
	3 393,78

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Néant



9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	41 610	41 268
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,80 €	1,70 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	74 866,06	70 305,12
Cotisations versées à la Fédération	45 354,90	44 569,44
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	45 354,90	44 569,44

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères Erasmus	65 544,40	7 095,00
Subventions conseil départemental Regal Toulouse	2 514,33	937,00
Subventions communes		
Autres subventions aide CUI-CAE	9 210,24	8 095,32
Total	77 268,97	16 127,32
Dont versées aux coopératives	68 058,73	8 032,00

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Aide CAC 2 130,00
2 130,00

4. Produits exceptionnels

Dons divers reçus 300,00
Produits exceptionnels de gestion 492,90
792,90

5. Charges exceptionnelles

Remboursement pour le compte de la coopérative de Boussiron 504,00
504,00

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

3 532,90

Photocopieur (redevances annuelles de : **993.60 €**. Echéance du contrat : **04/2022**)

(248.40 Trim x 4)

Contrat sur 5 ans 4 526.50 euros (première échéance trimestrielle, Avril 2017)

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de PERPIGNAN, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 7 rue Déodat de Séverac, 66000 PEPRIGNAN (environ 175 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 25 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.



4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **BANQUE POPULAIRE DU SUD :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire (convention du 07/06/2017). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	223 cptes coop centrales sur 393 cptes au total + cpte siège	213 cptes coop centrales sur 529 cptes banc + siège
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 069 871,43	955 543,56
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	6 871,29	6 710,86
Montant des impôts dus par l'AD	700,00	765,23
Montant des intérêts acquis nets après impôts	6 171,29	5 945,63
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque POSTALE : NON MUTUALISE pas de convention**

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	75 cptes coop + compte siège	Env. 84 cptes coop pour 137 cptes banc + cpte siège
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	244 927,80	286 057,91
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	0	0
Montant des impôts dus par l'AD	0	0
Montant des intérêts acquis nets après impôts	0	0
Pourcentage perçu par le siège	0	0